

*Dr. Francisco Legaz Cervantes*

*Président de l'Observatoire International de Justice Juvénile (OIJJ)*

*Discours de bienvenue présentant les lauréats de la quatrième édition du Prix International "Justice Juvénile Sans Frontières", 2016*

Chers professionnels, collègues, amis et partisans des activités de l'Observatoire International De Justice Juvénile,

J'ai l'honneur et je me réjouis, en tant que président de l'Observatoire, de présenter cette nouvelle édition du Prix International 'Justice Juvénile Sans Frontières' qui, en cette année 2016, célèbre sa quatrième édition.

Par ce prix, l'Observatoire reconnaît et promeut, à l'échelle mondiale, les œuvres des personnes et des institutions qui, par leurs actions, contribuent à l'amélioration des systèmes de justice juvénile et à la protection des droits de l'enfance et de la jeunesse.

Cet objectif est également le moteur de l'Observatoire International de Justice Juvénile. Ce dernier a été créé en 2002 dans le but de protéger les droits des enfants et des jeunes, particulièrement lorsque ceux-ci se trouvent dans un cycle de violence, conflit et délinquance. L'Observatoire développe de nouvelles ressources de savoir et d'innovation au sujet des questions qui les concernent. L'Observatoire accompagne également les pays dans la mise en œuvre pratique des standards internationaux de justice juvénile.

Dans ce contexte, notre objectif est celui d'œuvrer pour une plus grande efficacité des systèmes, des politiques, des programmes et des modèles de

justice juvénile en les rendant plus adaptés aux enfants et respectueux de leurs droits.

Cette mission est celle qui nous a encouragé à mettre en place ce prix, dans l'objectif plus précis de reconnaître le travail de tous ceux qui participent à la création d'un environnement actuel et avenir meilleur pour l'enfance et s'attaquent aux différents problèmes qui influencent la vie de millions d'enfants. Parmi les multiples défis que nous rencontrons aujourd'hui il y a la prévention, la mise en œuvre de la loi et des standards internationaux, la promotion des droits de l'enfant ainsi que la réalisation pratique de l'Etude mondiale au sujet des enfants privés de liberté.

Il est important de mettre en lumière le travail de tous ceux qui affrontent cette problématique et qui proposent des solutions efficaces afin de continuer à avancer. Sans aucun doute, les récipiendaires de ce prix sont des représentants significatifs de ces luttes. Je leur offre mes sincères félicitations.

Au sein de l'Observatoire, nous souhaitons que la reconnaissance des lauréats ne soit pas seulement une récompense pour leurs parcours, mais également une source d'inspiration pour la communauté internationale, les professionnels et les générations futures.

Je me réjouis de les présenter :

- **Le Juge Emilio Calatayud**, Juge de la jeunesse en Espagne. Le prix lui est offert en raison de sa vaste expérience dans la mise en œuvre de la législation en matière de justice de la jeunesse ; de son approche éducative et sociale de la législation ; ainsi que pour son travail de sensibilisation de

la société au sujet de la justice juvénile spécialisée et adaptée aux besoins et à l'environnement de l'enfant.

- **Le Ministère de la Justice et du Droit en Colombie**, représenté par M. Jorge Eduardo Londoño Ulloa, Ministre de la Justice et du Droit, et M. Carlos Medina Ramírez, Vice-ministre à la Politique pénale et à la Justice restaurative. Le prix lui est offert en raison de ses activités pour le développement d'une justice juvénile conforme aux standards internationaux des droits de l'enfant, fondée sur la prévention de la délinquance chez les jeunes et la protection des enfants vulnérables. De même, le Ministère est primé pour le travail de réintégration dans la société des jeunes en conflit avec la loi.

- **Datuk Dr. Chiam Heng Keng**, présidente fondatrice du Conseil pour les soins et l'éducation de la petite enfance en Malaisie et membre de la Commission ASEAN pour la protection des droits de la femme et de l'enfant. Le prix lui est offert en raison de son travail de recherche en matière de psychologie de l'enfant, aidant à l'amélioration du système de la justice juvénile en Malaisie; de son investissement en tant que professeur dans la transmission du respect des droits fondamentaux; ainsi que pour son expertise en tant que conseillère au sein de plusieurs comités nationaux qui œuvrent pour les droits de l'enfant.

- **Mme le juge Sylvie Rousteau**, juge de la famille et ex-juge des mineurs en France. Le prix lui est offert en raison de plus 20 ans d'engagement et de contributions à l'amélioration du système de justice juvénile français par son travail de magistrat au Tribunal des mineurs et par son dévouement dans la protection des enfants et des jeunes à risque ; de même, elle se distingue pour son implication professionnelle et personnelle dans la

génération de connaissances partagées à partir desquelles elle permet l'amélioration des systèmes et des politiques touchant au domaine de la jeunesse.

- **Professeur Ann Skelton**, Directrice du Centre pour le droit des enfants à l'Université de Pretoria, Chaire UNESCO pour le droit à l'éducation et membre du Comité des Nations Unies pour les droits de l'enfant. Le prix lui est offert en raison de son important dévouement dans la défense des droits des enfants, qui a permis de renforcer par différents moyens leur rôle et leur droit à être entendus devant les instances judiciaires ; de même que pour sa contribution notable dans les progrès de la justice juvénile en Afrique du Sud, qui a entraîné la rédaction d'une nouvelle loi en matière de protection des enfants à risque.

- **Dr. Rubén Vasconcelos Méndez**, Directeur général de l'Aide juridique fédérale de la Commission exécutive d'aide aux victimes du Secrétariat du Gouvernement mexicain. Le prix lui est offert pour son grand engagement dans le processus de réforme et de modernisation du panel législatif qui compose le système de justice juvénile mexicain; la réforme qu'il soutient se calque fidèlement sur les principes de la Convention internationale des droits de l'enfant. De même, le prix lui est attribué pour son investissement personnel à l'amélioration de la condition des enfants et des jeunes.

- **M. Ayub Mohamud Abdi**, professeur et fondateur du groupe *Teachers Against Violent Extremism* (TAVE) [« Professeurs contre l'extrémisme violent »]. Le Prix Honorifique de « Justice Juvénile Sans Frontières » lui est octroyé suite à son militantisme dans la prévention du recrutement de jeunes par les groupes extrémistes. Dans cette perspective, il promeut le respect des droits de l'Homme au sein des nouvelles générations. Il est

également récompensé en raison de son œuvre à conscientisation des professionnels de l'éducation concernant le besoin de développer des stratégies communes pour contrer l'extrémisme dans les salles de classe, notamment en offrant aux enfants l'éducation nécessaire à devenir le moteur de la société africaine.

Je ne pourrais terminer ce discours dans féliciter une fois de plus les lauréats de ce prix et les encourager à continuer d'être un exemple d'engagement à la défense des droits des enfants et de la jeunesse dans le monde. Au nom de l'Observatoire International de Justice Juvénile et de moi-même, c'est un véritable privilège de vous avoir remis ce prix.

Merci et félicitations.

*Dr. Francisco Legaz Cervantes*

*Président de l'Observatoire International de Justice Juvénile (OIJJ)*